

## PHOSPHONORTONIC® 20 %



Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires :

Un ml contient :

Substance active :

Toldimphos (sf de sel de sodium trihydraté) ..... 144,87 mg

Excipients :

Sulfite de sodium anhydre (E221) ..... 2,00 mg

Alcool phényléthylique ..... 10,00 mg

Edétate disodique (E385) ..... 0,15 mg

**Forme pharmaceutique:**

Solution injectable.

**Espèce cibles:**

Bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens et chats.

**Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles:**

Chez les bovins, ovins, caprins, équins, porcins, chiens et chats :

- prévention et traitement des carences en phosphore.

**Contre-indications:**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux principes actifs ou à l'un des excipients.

**Mises en garde particulières à chaque espèce cible:**

Aucune.

**Précautions particulières d'emploi chez les animaux:**

Aucune.

**Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:**

Aucune.

**Autres précautions:**

Aucune.

**Effets indésirables (fréquence et gravité):**

Non connus.

**Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte:**

L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

**Interactions médicamenteuses et autres:**

Non connues.

**Posologie:**

3,0 à 72,5 mg de toldimphos par kg de poids vif par jour par animal selon les recommandations suivantes :

- Equins, bovins

. Adultes : 1 ml pour 50 kg ; cette dose peut être portée à 1 ml pour 10 kg pour un bovin lors de la 1<sup>re</sup> intervention.

. Jeunes : 1 à 2 ml pour 10 kg.

- Ovins, caprins

. Adultes : 0,5 ml à 1 ml pour 10 kg.

. Jeunes : 0,5 ml par kg.

- Porcins

. Adultes : 1 à 2 ml pour 10 kg.

. Jeunes : 0,5 ml par kg.

- Chiens et chats

De 0,5 ml par kg à 1 ml pour 10 kg.

Ces doses doivent être administrées par les voies intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée, en plusieurs points d'injection. Elles seront répétées tous les jours ou à intervalles de 2 à 3 jours selon lavis du vétérinaire traitant. En cas d'affections chroniques, 5 à 10 injections peuvent être réalisées.

#### voie d'administration:

Voies intraveineuse, intramusculaire ou sous-cutanée.

#### Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes):

En cas de surdosage, il existe un risque de déséquilibre électrolytique.

#### Temps d'attente:

Bovins, ovins, caprins, équins :

- viande et abats : zéro jour.

- lait : zéro jour.

Porcins :

- viande et abats : zéro jour.

#### Propriétés pharmacodynamiques:

Le médicament permet d'apporter à l'organisme, une quantité importante de phosphore assimilable.

Le toldimphos sous forme de sel de sodium trihydraté est un composé organique à 11,27 % de phosphore. Le produit apporte donc 2,25 g de phosphore élément pour 100 ml de solution.

Les substances phosphorées interviennent dans tous les processus assimilateurs de l'organisme. Elles stimulent le métabolisme énergétique. Le phosphore est un complément minéral du tissu osseux.

#### Caractéristiques pharmacocinétiques:

Après administration, il est noté une très bonne biodisponibilité du phosphore organique.

Les taux circulants sont en permanence régulés en fonction de l'apport et de la redistribution du phosphore osseux.

L'élimination des phosphates assimilables se fera majoritairement par le rein et la fraction éliminée est soumise à une régulation en fonction des taux circulants.

#### Incompatibilités:

Non connues.

#### Durée de conservation:

3 ans.

Après première ouverture : 28 jours.

#### Précautions particulières de conservation selon pertinence:

Pas de précautions particulières de conservation.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments:

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant:

VETOQUINOL  
MAGNY VERNOIS  
70200 LURE

Numéro d'autorisation de mise sur le marché et date de première autorisation:

FR/V/6904755 8/1992 - 19/06/1992

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance:

Médicament à usage vétérinaire.  
Accessible aux groupements agréés en production bovine, porcine, ovine et caprine.

Classification ATC Vet:

QA12CX90

---

Flacon de 100 ml  
GTIN : 03605870000906

---

Flacon de 250 ml  
GTIN : 03605870000913

---

Laboratoire VETOQUINOL S.A.

70204 LURE CEDEX  
Direction France  
31, rue des Jeûneurs  
75002 PARIS  
Tél : 01.55.33.50.25  
Fax : 01.47.70.42.05

[www.vetoquinol.fr](http://www.vetoquinol.fr)

**Vétoquinol**  
 *Signe de Passion*